

COVID-19 I LA CONTAMINATION AU VIRUS RECONNUE COMME MALADIE PROFESSIONNELLE.

lundi 13 juillet 2020, par [Thémis](#)

Après la mobilisation des associations et notamment de la FENVAC pour la reconnaissance de la Covid-19 comme maladie professionnelle, le 30 juin dernier un communiqué de presse du ministre de la Santé annonçait cette mesure innovante et protectrice pour les victimes de la pandémie.

En effet, y était annoncé une reconnaissance automatique pour tous les soignants contaminés ainsi qu'une reconnaissance facilitée pour tous les travailleurs ayant travaillé pendant la période de confinement.

Une avancée annonciatrice d'une réponse publique de qualité qui aurait tardé à se mettre en œuvre ?

Retrouvez le communiqué ci-dessous :

